SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2022, 18 H 30.

Lundi, le 19 décembre 2022, se tient à l'Hôtel-de-ville, 18 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents : M. le conseiller Gérald Morin

Mme la conseillère Geneviève Migneault

M. le conseiller Pierre Girard
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Marc-André Guay

Est absent : M. le conseiller Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel-de-ville situé au 140, boulevard St-David, LUNDI, le 19^e jour de décembre 2022, 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1. Mot de bienvenue;
- 2. Programme triennal des dépenses en immobilisation;
- Période de questions (exclusivement sur le programme triennal des dépenses en immobilisation);
- 4. Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 9e jour du mois de décembre 2022.

Daniel Hudon Greffier-trésorier et directeur général Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 décembre 2022 – 18 h 30.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Mot de bienvenue;
- 2. Programme triennal des dépenses en immobilisation;
- Période de questions (exclusivement sur le programme triennal des dépenses en immobilisation);
- 4. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 décembre 2022, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

339-2022 Programme triennal des dépenses en immobilisation.

CONSIDÉRANT

que le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se résume comme suit :

| PROJET (000\$) | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL |
|------------------------------------|-------|------|-------|-------|
| Réfection du boulevard Desgagné | 1 160 | - | - | 1 160 |
| Hôtel-de-ville | 1 900 | 1 | • | 1 900 |
| Rue – Secteur urbain (Mercier) | 565 | ı | 200 | 765 |
| Transformation – Presbytère | 500 | ı | ı | 500 |
| Démolition – Barrage lac Laroche | - | 1 | 100 | 100 |
| Camion auto-pompe | • | ı | 400 | 400 |
| Aqueduc – chemin Lévesque | 1 200 | 1 | - | 1 200 |
| Éclairage public | 14 | 14 | 14 | 42 |
| Aqueduc et égouts | 20 | 20 | 20 | 60 |
| Rues et trottoirs | 360 | 360 | 360 | 1 080 |
| Équipements | 19 | 19 | 19 | 57 |
| Informatique | 5 | 5 | 5 | 15 |
| Aqueduc – Chemin du lac Emmuraillé | 290 | - | - | 290 |
| TOTAL | 6 033 | 418 | 1 118 | 7 569 |

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par la présente résolution, son programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025, tel que résumé ci-haut. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 18 h 41.

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. GERMAIN GRENON MAIRE

M. DANIEL HUDON GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL